

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 02 Février 2017**

Conseiller absent excusé jusqu'à 21 heures : Loriod Christophe

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

► **Etude devis du mur de soutènement Rue de la Roche**

Monsieur le maire présente trois devis de réfection du mur de soutènement qui s'est effondré « rue de la Roche ».

Après en avoir délibéré, les élus retiennent, à l'unanimité des membres présents, le devis de la SARL Outhier TP du Fied pour un montant de 3 180 € TTC.

(Il s'agit de remettre en état cet édifice sur 14 m<sup>2</sup>)

► **Etude d'un projet d'achat immobilier**

Après plusieurs rencontres avec Monsieur Luc Renaud (représentant le SCI Renaud), Monsieur le maire donne lecture d'un courrier, en date du 03 janvier émanant de la SCI Renaud qui propose, la vente de la Scierie Renaud et du terrain cadastré ZK n°55 pour la somme de 140 000 €.

Après en avoir longuement délibéré, et étant donné que cet emplacement paraît opportun pour la commune de Montrond, qui a le projet de créer une « Maison des Aînés »,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Acceptent l'achat de la scierie Renaud sise sur le terrain cadastré section ZK n°55 d'une superficie de 1 ha 21 a 70 ca au prix de 140 000 €.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le maire pour mener à bien cette affaire.
- Autorisent Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier

► **Modification simplifiée du PLU**

Etant donné la décision de construire la maison des Aînés sur le site de l'actuelle « Scierie Renaud » sise au 8, rue des Croix Neuves à Montrond

Vu que ce terrain se situe sur une zone « UY » : secteur dédié aux activités artisanales, il y a lieu de demander une dérogation pour déclasser cette zone et la passer en zone « UB » : secteur ouvert à l'urbanisation

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix)

- approuve la décision du maire d'engager une modification du plan local d'urbanisme pour une demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser (Transfert d'une zone UY en UB), ainsi que la révision de certains points du règlement d'urbanisme (hauteurs des clôtures, débords de toit...)
- décide d'autoriser le maire à charger un cabinet d'urbanisme de cette modification du PLU.

*\*\*\*A 21 heures : Monsieur Loriod Christophe se joint à la réunion de conseil \*\*\**

► **Aménagement rue Louis Pergaud : prévision d'implantation de poteau incendie sur cette voie**

Monsieur le maire fait savoir que les travaux de remplacement des canalisations d'eau « Rue Louis Pergaud » préconisés et inscrits au budget du Syndicat des Eaux du Centre Est vont démarrer ce printemps.

Dans le cadre de l'aménagement de cette rue, programmé sur 2017 par la municipalité, le bureau d'étude du Cabinet André de Pontarlier propose à la commune de prévoir l'implantation d'une bouche incendie sur cette voie.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents, décident de la mise en place d'un poteau incendie (il sera placé entre celui sis vers chez M Vallet Jacques et celui sis en face de la poterie)

► **Mise à disposition de la salle de la Vouivre aux Associations (Frais annexes)**

Depuis l'année 2012, lors de la révision des tarifs, des consignes aux Associations ont été définies et sont reprises chaque année, à savoir :

- Répétition gratuite dans la salle polyvalente une seule fois par semaine
- Gratuité une fois dans l'année pour une manifestation de leur choix
- Participation aux charges : 30 € pour chaque manifestation gratuite

***Sous condition d'avoir présenté en mairie le procès-verbal d'assemblée générale annuel, l'attestation d'assurance, ainsi que l'exercice comptable de l'Association***

Or, la disposition concernant la participation aux charges (soit 30 €) pour une manifestation gratuite, portait à discussion. Monsieur le maire a donc précisé ce point et a soumis au vote cette participation financière. Après dépouillement, et à la majorité des voix (10 Pour, 3 Contre et 2 Absentions), toute Association de Montrond devra s'acquitter d'un forfait de 30 € pour toute manifestation gratuite, quel que soit le motif de la manifestation.

► **Appartements : gestion des différents problèmes**

A : Problème de chauffage, rue des Croix Neuves

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier émanant d'une locataire domiciliée au 2, rue des croix neuves, qui conteste une facture élevée de chauffage due, en partie, à un mauvais fonctionnement des radiateurs et à un manque d'isolation.

Les élus, conscients du problème récurrent sur les appartements du complexe commerces/logements, et après en avoir délibéré :

- Décident, à l'unanimité des membres présents, dans un premier temps de :
  - désambouer tous les circuits de tous les appartements, afin d'améliorer le système de chauffe (A noter que l'expérience a été faite l'an passé sur un appartement et que cela s'est avéré concluant)
  - établir pour chaque appartement un diagnostic DPE

Le responsable des bâtiments est chargé de demander des devis aux organismes concernés.

B : Révision de loyers au 6, rue Louis Pergaud

Monsieur le maire fait savoir que la location du logement n°3, sis au 6 rue Louis Pergaud pose problème. Cet appartement mis en annonce depuis trois mois a des difficultés à trouver preneur.

En effet, la conception de cet appartement de type 4 (bien que représentant une surface de 75m<sup>2</sup>) n'est pas en adéquation avec le tarif établi.

Après en avoir longuement délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents :

- Décident de passer le montant du loyer au même prix que celui du logement n°2 (de type 3) mais mieux conçu, soit pour un montant de 592,89 € (au 01/01/2017) se décomposant comme suit :

Type de logement	Prix proposé	Garage	Charges : Entretien + électricité des communs	Total
Logement N°3 F4 75m <sup>2</sup>	540,89 €	40 €	12 €	<b>592,89 €</b>

## Questions diverses

- Nouvelle Communauté de Communes

Monsieur le maire présente la nouvelle Communauté de Communes qui après fusion avec le plateau de Nozeroy a pris le nom de Communauté de Communes, « Champagnole, Nozeroy Jura ». Cette institution s'est dotée d'un président, en l'occurrence Monsieur Pernot Clément, d'un vice-président (qui chapeaute tous les autres) : Monsieur Giraud Claude et de 12 autres vice-présidents qui ont reçu chacun, délégation de compétence. Cette nouvelle entité a vu évoluer de ses compétences : bassin nautique, tourisme, environnement, urbanisme.

- Commission Bois

Monsieur Besançon Jean, responsable « Forêt », donne le compte-rendu de la réunion de la commission bois, réunie le 09 janvier dernier pour ouvrir les plis déposés suite à l'appel d'offre lancé :

Le 1<sup>er</sup> lot : 23 stères de feuillus divers fendus, empilés en bord de chemin a été attribué à Monsieur Jacques Vallet au prix de 28 € le stère.

Le 2<sup>ème</sup> lot : 8 stères de feuillus divers non fendus empilés en bord de chemin a été attribué à Monsieur Claude Giraud au prix de 25 € le stère.

Il est rappelé la mise en place du plan de reboisement en résineux accepté par le conseil municipal en décembre 2015 établi sur cinq années dans le secteur des Combes-Pachod, parcelles 20, 21 et 22.

Ces travaux prévoient la plantation de 28 000 plants (sapins et épicéas). En 2016, 5 600 sapins et 2 800 épicéas ont été plantés.

Une sortie en forêt est prévue au mois de Mars avec la commission forêt ainsi que les personnes intéressées par ces travaux de plantation.

Par ailleurs, Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur Territorial de l'ONF résiliant le contrat de vente entre la commune de Montrond et Monsieur Petit Patrick (récemment décédé) et qui devait exploiter 180 stères. Monsieur Brégrand Alain s'est porté reprenneur de ce lot (A noter que la compensation des frais d'exploitation sera reversée aux héritiers de Monsieur Petit)

- Château

Suite aux différents échanges lors de la réunion de conseil du 02 décembre 2016, la commission château constituée s'est réunie plusieurs fois afin de présenter à l'équipe municipale une avancée sur ce dossier. Les élus ont validé la présentation faite par Monsieur Christophe Loriod sur la destination du projet. Après cet échange, il a été décidé d'associer la population de Montrond dans une démarche collaborative par le biais d'une réunion publique qui se tiendra le 10 mars 2017.